

LE PROGRES DE L'EST

ORGANE DES POPULATIONS DES CANTONS DE L'EST.

BELANGER & Cie, Proprietaires-Editeurs.

Maison-Twose, rue Wellington.

L. A. BELANGER, Administrateur.

ABONNEMENT (Port compris).—Les abonnements sont payables d'avance et partent du 1er et du 15 de chaque mois.

ANNONCES. 1 fois la ligne, .....10 cents 1 mois.....25 cents 1 an.....\$1.00 Minimum d'insertions : 5 lignes

SHERBROOKE, P. Q., VENDREDI, 11 DECEMBRE 1885.

Cartes d'Affaires.

AVOCATS.

BELANGER & GENEST, VOCATS ET PROCUREURS EN LOI, Sherbrooke. Etude : Maison Twose, rue Wellington. F. X. Brunelle, HUISSIER de la Cour Supérieure, Wee-don, P. Q. M. Brunelle se charge aus-si des rentrées de fonds à conditions faciles. L. MOQUIN, HUISSIER de la Cour Supérieure pour le district de St-François, Lac Mégan-tic (Agnes), P. Q. AMEDEE PRATTE, BARBIER de première classe. Boutique vis-à-vis la gare du Grand Tronc, Rich-mond Station, P. Q. ALEX. GARWOOD, PEINTRE ET DECORATEUR de mai-sons, fresques, enseignes, etc. Atelier, rue Factory, Sherbrooke. Téléphone à sa résidence, rue Prospect. 176 A. N. GAGNIER, ACCORDEUR d'orgues et de pianos. Ex-celentes recommandations. Orgues et Pianos accordés avec goût, et mécanisme ré-glé avec précision. Maison Long, rue First, Sherbrooke-Est, P. Q. Les commandes peu-vent être laissées au magasin Waterhouse. E. SAVARY, Medecin Veterinaire Français (Elève de l'Ecole d'Alfort, près Paris.) UNION HOTEL, COMPTON, P. Q. Banque des Cantons de l'Est, SHERBROOKE, P. Q. Capital payé.....\$1,376,000 Fonds de réserve.....300,000 Dépôts.....989,300 Change de valeurs étrangères et monnaie des Etats-Unis achetée et vendue. Facilités pour la rentrée de fonds de toutes sortes sur garanties ou coupons. BILLETS reçus en re-couvrement. Département d'épargne; dé-pôts acceptés depuis le montant d'un dollar en montant. 167 Heures de bureau, 10 à 3; les samedis, 10 à 1. E. LEMIRE, BRIQUETIER, ASCOT CORNER, P. Q. Bonne brique (garantie), livrée dans les chars, pour \$5.50 le mille. Les commandes reçues par la malle recevront une prompte attention. 3m179 HOTEL CENTRAL Rue Wellington, Sherbrooke. Un des plus vastes de la ville. Situé au centre de la principale rue commerciale, c'est le rendez-vous populaire des hommes d'affaires et des voyageurs. Liqueurs de pre-mière qualité et cigares de choix. Table excellente. Bonnes chambres et bons lits. Prix modérés. Prix spéciaux pour pension à la semaine. E. J. TETU, Propriétaire. HOTEL DU LAC MEGANTIC, AGNES, P. Q. Situé près du beau lac Mégantie et de la gare de l'International. Les touristes y se-ront traités au gré de leurs désirs et les com-mis-voyageurs y trouveront des salles com-modables pour y étaler leurs marchandises. Liqueurs et cigares de choix. Repas à toute heure. PIERRE HEBERT, propriétaire. HOTEL CONTINENTAL, Rues King et Wellington, SHERBROOKE. Cet hôtel populaire et bien connu a été, dernièrement, complètement renouvé et meublé à neuf. Prix modérés. DUPONT & CAMIRAND, Propriétaires W. DESAULNIERS, Gerant.

Le Progres de l'Est.

SHERBROOKE, 11 DECEMBRE.

LES METIS.

LE DERNIER TÉMOIGNAGE DE LOUIS RIEL EN FAVEUR DE SON PEUPLE.

Une dépêche de Regina, il y a quelques jours, annonçait que parmi les papiers laissés par Riel aux soins de son confesseur, le Père André, il y en avait un d'une importance majeure traitant du soulèvement des Métis du Nord-Ouest. Le Star fit de suite pour l'obtenir des démarches qui eurent un plein succès. Nous donnons aujourd'hui le ré-sumé très exact de ce document pré-senté par le Star à ses lecteurs.

Jésus, sauvez-nous! Marie, inter-cédez pour nous! Saint-Joseph, priez pour nous.

LES MÉTIS DU NORD-OUEST.

Les Métis ont pour ancêtres pa-ternels les anciens employés des compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, et pour ancêtres maternels, les femmes sauvages ap-partenant aux diverses tribus. Le mot Français, Métis, dérive du latin mixtus qui signifie mêlé, rend mieux l'idée voulue que le mot anglais half-breed, maintenant que le sang européen et le sang sauvage sont mêlés à tous les degrés. Les Métis avant la Confédération avaient à eux en propre le territoi-re du Nord-Ouest. Ils avaient la propriété du sol conjointement avec les Sauvages; le sang indien de leurs veines établissait le droit ou le titre qu'ils avaient à la terre.

Elles seules ces terres repré-sentaient une grosse somme, si nous parlons seulement des terres que le Nord-Ouest comprend dans les limites qui lui sont actuellement assi-gnées, sous ce nom, en dehors du Manitoba et du Keewatin; nous avons un territoire d'environ 1,195,720,000 acres, en supposant les Mé-tis aussi nombreux que les Sauvages et en leur donnant part égale, la part des Métis serait donc d'à peu près 597,860,000 acres.

Si nous prenons comme point de départ une valeur de quinze cents par acre que ces terres valaient à l'indien, nous admettrons que la va-leur de celles des Métis qui employaient ces terres valaient bien le double, 30 cents; la moitié Nord-Ouest métisse équivalait donc à un capi-tal de \$179,358,000. Énumérant les ressources de richesses, pelleteries, pâturages, élèves des bestiaux d'un côté, et la population qu'elles fai-saient vivre d'un autre, serait-ce trop de prétendre que ces terres don-naient un revenu de 3 par cent et de compter en faveur des Métis un total d'intérêts de \$5,381,740? Les heureux changements que le mou-vement de 1849 avait effectué dans le trafic, par l'abolition pratique du monopole prétendu légal de la com-pagnie, et la liberté que tout chacun, augmentaient de jour en jour ces chances de bien-être.

Lorsque la Puissance arriva au Nord-Ouest en 1870, elle y trouva donc une population qui, laissée à elle-même, eût été à l'aise non-seu-lement pour le moment, mais même pour bien des années. Elle y trou-va les Métis qui, par le fait même d'être chez eux et d'avoir leur pays à eux, avaient comme tout autre peuple leur avenir.

AVANT LA CONFÉDÉRATION.

Avant la confédération les Métis, par leur supériorité sur les tribus indiennes, les dominaient, mais sans abus de force. Quand il y avait des combats ce n'était que pour la dé-fence et la protection des droits d'un chacun. Pour les chasses il existait un conseil de chasseurs qui fai-

sait des réglemens. Les capitaines avec leurs soldats exécutaient les ordres et les jugements du conseil.

Dans les affaires ordinaires, le conseil agissait d'après son autorité telle qu'elle lui avait été confiée: mais en matière d'importance plus grande, il recourait au public et ne basait ses décisions que sur une majorité de tous les chasseurs.

C'était l'état d'un peuple neuf, mais civilisé, et jouissant d'un gouver-nement à lui, fondé sur les vraies notions de la liberté publique et sur celles de l'équité.

Les lois de la prairie suivaient les Métis comme les réglemens des mines suivent les mineurs dans leurs exploitations.

La compagnie de la baie d'Hud-son était environnée du gouverne-ment des Métis dans toute la zone fertile. Elle n'en prenait pas om-brage. Au contraire ses traiteurs et ses chasseurs, dans les camps, dans les hivernements, dans les établisse-ments métis faisaient la chasse, la traite, commerciaient sous l'autorité du conseil de la Prairie et sous la protection des lois métisses. Et c'était pour elle un rempart à l'a-bri duquel elle était bien aise de se tenir, car il n'y a pas encore bien longtemps les Indiens étaient bar-bares autrement que la Puissance les a trouvés. Et ce qui les rendit par la suite plus à craindre peut-être qu'avant, c'est qu'ils se trouverent par suite de leurs rapports avec les blancs et toutes sortes de gens liv-rés aux aventures, mieux armés qu'ils ne l'avaient jamais été jusque-là. Il eût été impossible à la com-pagnie de se maintenir, sans avoir à faire des dépenses continuelles, nécessaires à l'entretien d'une force armée considérable. Les Métis sont les hommes qui domptèrent ces na-tions sauvages, les adoucirent par les bonnes relations. Ce sont eux qui mirent au prix de leur sang la tranquillité dans le Nord-Ouest.

ENTRÉE DE LA PUISSANCE.

Quand la Puissance se présenta à nos portes, elle nous trouva donc dans le calme. Elle trouva non-seulement le peuple métis en condi-tion de vivre sans elle, comme je l'ai montré dans le cours de l'arti-cle précédent, mais elle le trouva faisant à son compte l'œuvre de ci-vilisation que la compagnie et l'An-gleterre n'eussent pas pu faire: elle trouva un gouvernement en consti-tution définie, dont la juridiction était d'autant plus légitime qu'elle s'exerçait sur un sol qui lui appar-tenait. Qu'a fait la Puissance? Elle a mis la main sur le pays des Métis comme sur le sien. Elle a mis en jeu leur condition présente leur a pris leur sol et même leur en ôte complètement l'usufruit.

Je le demande à tous ceux que les notions de la vérité et la plus simple justice éclairaient. Est-ce que l'honnêteté permet à un peuple plus grand de ravir la patrie d'un peuple plus petit? L'humanité répond non. Eh bien! le gouvernement d'Ottawa est coupable de tout cela vis-à-vis des Métis. S'il avait eu au moins la conscience de leur remet-tre simulacra d'intérêts. Il a bien eu la précaution de traiter avec les Sauvages de "Gros-Ours," quoi-qu'en reconnaissant les autres In-diens plus timides que ces derniers qui avaient réclamés certaines com-pensations, la Puissance avait eu la ferveur de ne leur reconnaître le droit ni d'estimer leur terre ni d'en faire le prix. Mais en fin de compte elle avait reconnu les Indiens d'une manière quelconque; elle avait laissé aux chefs presque leurs positions, une sorte de paix et jus-qu'à un certain point la considéra-tion de leur tribu. Aux Métis? rien! En 1872 durant les traités In-diens au lac Qu'Appelle, les Métis rappellèrent au lieutenant-gouver-neur de la Puissance leurs droits, représentant qu'ils n'étaient pas in-férieurs à ceux des Sauvages; et

qu'ils ne pouvaient pas ainsi laisser aller leur pays. Le lieutenant-gou-verneur répondit qu'il traiterait avec les Métis quand il aurait ter-miné de traiter avec les Indiens. La Puissance pensait alors que, l'émi-gration devenant assez nombreuse pour prendre le dessus, elle pour-rait dire: "Tenez, voilà tout. Je ne vous dois rien."

En 72, la puissance fit aux Métis du Manitoba une certaine distribu-tion du septième des terres qui leur avaient été octroyées disant à ceux du Nord-Ouest: "attendez, vous en aurez autant."

(A continuer.)

Nouvelles Diverses.

—Depuis le commencement de l'épidémie 80,000 personnes ont été vaccinées à Mont-réal et les dépenses pour arrêter le fléau s'é-levaient à \$69,926. —Vignaux et Stosson ont joué la semaine dernière à Saint Louis la première partie du tournoi de billard arrangé après celui de Chicago. La victoire est restée à Stosson. —Un accident a eu lieu dimanche matin sur le pont du chemin de fer de la rivière Est du côté de Brooklyn, deux convois sont venus en collision; un homme a été tué et plusieurs blessés. —Son honneur le maire de la ville de New-York attaque le journal le World de cette ville en \$500,000 de dommages-inté-rêts, pour divers articles libelleux publiés contre lui depuis 6 mois. —Les deux chaudières du remorqueur Iron City ont fait explosion la semaine der-nière près de Pittsburg. Sur les six hommes d'équipage, un a été tué sur le coup et un autre mortellement blessé. —Un gamin de douze ans, Donald Stuart, fils d'un médecin de Shenectady, Etat de New-York, s'est empoisonné, avec de l'acide prussique à la suite d'une réprimande insi-gnifiante que lui avait adressé son père. —Une collection de peintures et de cro-quis sur des sujets canadiens sera envoyée à l'exposition coloniale de Londres. Un com-ité composé des présidents des différentes associations artistiques du pays est nommé à cet effet. —On fait tous les efforts possibles au mi-nistère de l'Agriculture à Ottawa pour hâter l'expédition des objets qui devront être ex-hibés à l'exposition coloniale à Londres. Aucun objet ne sera accepté après la der-nière semaine de février. —Les autorités du Grand Tronc ont ob-tenu des autorités américaines le privilège d'expédier directement aux ports américains les malles des voyageurs canadiens qui vont en Europe. On n'aura plus à passer par les longs procédés de la fumigation. —M. Greenbaum, consul américain dans les îles Samoa, rapporte qu'une île vient de sortir de la mer à une quarantaine de milles de l'archipel Tonga, sur la route suivie par les navires californiens. Cette île mesure deux milles de long et 250 pieds de haut. —Un nommé Claude Lauraine, de Hems-stead, Texas, a tué d'un coup de revolver son beau-frère et ami, John Burton, qu'il avait pris pour un individu du nom de Kewby, avec lequel il avait eu dans la soirée une dis-pute dans un bal, à propos d'une danseuse. —Un nègre nommé Henry Mason, qui avait tué, il y a une huitaine de jours, à coups de hache, un blanc du nom de Ham-mersby, près de Campbell Court House, en Virginie, a été enlevé de prison par des hommes masqués, pendu à un arbre et cri-blé de balles. —A une assemblée de la société Saint-Georges de Toronto, on a décidé de commé-morer le cinquantième anniversaire du cou-ronnement de la reine Victoria, en lui éle-vant une statue à Toronto. Le prince de Galles en avait posé la première pierre en 1860, mais l'entreprise en avait été aban-donnée. —Il vient de mourir à Louisville, Ken-tucky, une négresse du nom de Charlotte Wickiffe, âgée de cent dix-sept ans et lais-sant quinze enfants vivants et soixante pe-tits-enfants. Comme la plupart de ses sem-blables du même âge, la défunte prétendait avoir connu Washington et lui avoir même donné un verre d'eau après la bataille de Yorktown. —Voici le rapport des recettes et dépen-ses du Dominion, jusqu'au 30 novembre, 1885: Douanes ..... \$ 1,204,879 37 Accise ..... 471,128 35 Bureau de poste..... 129,854 25 Travaux publics, y compris les chemins de fer ..... 305,974 15 Divers ..... 195,790 44 Total ..... 2,397,621 55 Recettes jusqu'au 31 octobre 1885 ..... 10,055,453 17 Grand total ..... 12,453,074 73 Dépenses en novembre ..... \$ 3,768,445 29 Dépenses au 31 octobre 1885 10,956,316 86 Total ..... 14,724,782 15

Bulletin du Jour.

CANADA.

—Il y a eu à Montréal durant le mois de novembre 912 décès dont 578 sont dus à la variole.

—Il est fortement question de l'établissement à Sorel d'un nouveau journal favorable à la grande question de l'union des partis.

—Le bruit court que Sir John Macdonald se serait embarqué à Liverpool, lundi dernier, et qu'il serait au Canada lundi prochain.

—La Cour de révision siègera à Montréal, les 16, 17, 18 et 19 de décembre courant, à 10 heures de l'avant midi. Les causes de la campagne seront entendues le 17.

—Le rév. M. Laflamme, curé de St-Ephrem, a accepté l'offre de Mgr l'évêque de Providence d'aller aider à la desserte de la paroisse de Notre-Dame de Lourdes de Fall River, Mass. Le rév. M. Lessard, de St-Ignace de Stanbridge, remplacera M. Laflamme à St-Ephrem.

ÉTATS-UNIS.

—Coventry, dans le Connecticut, se vante de posséder l'homme le plus âgé de l'Etat: M. Jeremia Austin, qui dit avoir voté pour Thomas Jefferson, et qui aurait ses 105 ans au mois de février prochain.

—Dix-sept prisonniers, comprenant quelques-uns des criminels les plus notoires de l'Etat de Pennsylvanie, se sont évadés de la prison de Beaver County après avoir scié les barreaux de fer de l'une des fenêtres.

—On mande de New-York que la chambre de commerce a adopté des résolutions déplorant le déclin de la marine américaine et recommandant comme remède l'établissement d'un bureau de commerce sous le contrôle du secrétaire trésorier.

—W. H. Vanderbilt, le millionnaire, est mort subitement à New York, mardi à 3 h de l'après midi, d'une syncope et d'une hémorrhagie cérébrale. Les funérailles auront lieu vendredi prochain. On ne connaît pas encore la tenue de son testament.

—Le sénateur Logan, choisi à l'unanimité comme candidat à la charge laissée vacante par la mort de M. Hendricks, a refusé d'accepter donnant pour raison qu'il avait été mis en nomination pour cette même charge, il y a un an, et qu'il avait été réjeté par le peuple. Pour cette raison, dit-il, et quelques autres toutes aussi bonnes je ne puis me rendre à vos desirs.

EUROPE.

—Le journal Tarick, de Constantinople, a été supprimé pour avoir publié un article disant que la politique de lord Salisbury favorisait les intérêts de la Russie.

—Les dernières évolutions de la flotte allemande ont démontré la faiblesse des défenses allemandes sur les côtes de la Baltique, et ordre a été donné de les renforcer.

—A propos des élections en Angleterre, le Times déclare que jusqu'ici il n'y a qu'une chose qui ne fait pas de doute, c'est que les partisans contrôleront les destinées de l'Empire.

—Les journaux républicains de Madrid se répandent en invectives contre Sa Sainteté le Pape, parce qu'il a consenti au mariage de la princesse Mercedes avec le fils de Don Carlos.

—Gounod assistait à la première représentation de l'opéra de Massenet "le Cid", il a été si impressionné qu'il n'a pu retenir ses larmes. Il a embrassé Massenet et l'a félicité du talent qu'il a déployé dans cette grande œuvre.

—En Algérie, un tremblement de terre a renversé plusieurs maisons à Mascara, Bli-dah et Medeah et a détruit les trois quartiers de la ville de Msila. Trente-deux personnes ont été tuées et douze blessées; on compte plusieurs Européens parmi les victimes.

A propos de Riel.

Lorsqu'on voit des conservateurs comme ceux de Wotton, —M. J. Picard, M. P. P., en tête,—protester contre le gouvernement à cause de la pendaison de Riel, on peut être certain qu'il y a "cause probable et raisonnable," comme on dit au palais, et que la fin du... ministre est proche. Pour cette fois, honneur à M. Picard! Il a tenu à ce que ça rejaille sur "tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 1874." Soit. Il n'y a eu que celui de M. MacKenzie, tombé en 1878, et celui de sir John. Ce trait ne dérangera guère M. MacKenzie, qui est dans les "ombres froides de l'opposition" et ça soulage M. Picard! Mais comme dans l'histoire des trois jeunes gens et de la vieille, M. Picard "se torche avec sir John!" Cela suffit.

Les finauds qui jettent les hauts cris, à cause qu'ils s'imaginent voir venir une guerre de races, voudraient-ils bien nous dire pourquoi l'union des libéraux et des grits anglais avec les tory-orangistes n'auraient point pour nous la même signification? On nous dit que les grits de l'Ontario et des autres provinces ont demandé le sang de Riel tout comme les orangistes. Dans la province de Québec, la plupart des journaux anglais libéraux ont chanté sur le même ton: que Riel meure! Au sein de nos cantons, ils ont été unanimes. Prenez l'Examiner, de notre ville,—sorte de feuille métisse en politique,—qui se fend en quatre pour faire la courbette à sir John sur cette question; le Gleaner, de Huntingdon, l'un des organes libé-

raux les plus radicaux du pays, qui prétend aujourd'hui que les principes politiques des chefs du parti libéral sont bornés par leurs préjugés de race et de religion, parce qu'ils réprochent l'exécution de Riel; que conclure de l'attitude de ces feuilles? Nécessairement qu'à leurs yeux il y a au fond de l'affaire autre chose que de la politique, puisqu'elles mettent le parti de côté et s'accablent avec les fanatiques de leur acabit du parti tory. Tous les grits et les libéraux qui approuvent le ministère sur cette question, font sans doute comme les Canadiens-français des deux partis: Ils s'élèvent au-dessus des préjugés de partis, au point de vue anglais et protestant, dans l'intérêt de ce qu'ils appellent "l'idée anglaise" en ce pays. Ils en ont bien la liberté, n'est-ce pas? Eh bien! pour quoi les Franco-Canadiens n'auraient-ils pas le même droit de s'élever au-dessus des préjugés de partis, au point de vue de l'idée, non point française, mais vraiment canadienne, dans le sens large de ce mot,—compréhendant toutes les races en ce pays,—pour condamner un acte politique réprouvé par toutes les nations civilisées et qui répugne à l'humanité toute entière?

Puisque la bigoterie gritte et l'orangisme-tory se sont donné l'accablade et le baiser impur de la prostitution politique, afin de pendre Riel, pourquoi l'union légitime des rouges et des bleus serait-elle prohibée, lorsqu'il s'agit de venger la mort d'un martyr politique? Sortez de là, si vous le pouvez!

Comme bien on pense, le Star a donné à M. Joly le "baiser en pin-cette" à propos de sa démission comme député du peuple. Pourquoi cela? Voici encore une embrassade impure. Bah! le Star n'y regarde point de si près, pourvu que ça fasse l'affaire du parti bâtarde auquel il appartient. M. Joly est libéral sans doute, mais avant tout, aux yeux du Star, il est protestant. Donc, M. Joly a raison et les Canucks ont tort. Le croirait-on? Le Star pousse l'impudence jusqu'à dire qu'il n'est guère possible que les électeurs acceptent la démission de M. Joly. Savez-vous pourquoi? Parce que "la protestation emphatique de M. Joly contre l'agitation en faveur de Riel ne peut manquer d'avoir beaucoup d'effet sur la fortune du parti national." Oui, en voilà un homme terriblement influent dans la politique provinciale que le "gros seigneur" de Lotbinière! Il éternue et tous les diables infernaux, même les diabolins, se démentent comme... des diables dans l'eau bénite. Quel grand homme que ce bon M. Joly, et dire que s'il n'était point de la religion de son père, ce serait un simple Canuck comme les autres!

La même feuille, qui est si chatouilleuse à l'endroit de l'intervention du clergé catholique dans la politique, lorsque ça ne fait point son affaire, prétend que l'agitation n'a point l'appui de ce même clergé. "Quelques-uns de ses membres, dit-elle, donnent un appui fort tiède au nouveau parti, tandis que les autres y sont évidemment hostiles." D'où elle conclut que M. Joly est sauf et qu'on ne pourra point se débarrasser de lui cette fois en l'appelant un orangiste, un franc-maçon, ou un suisse. Le Star est dans l'erreur à l'égard du clergé catholique. Il n'a point voulu s'immiscer directement dans le recours en grâce, vu le caractère politique de l'affaire; mais il était en masse en faveur de la commutation de la peine. S'il n'a point parlé ouvertement, cela ne veut pas dire qu'il a manqué de patriotisme, car sur ce terrain, Dieu merci, notre clergé n'a de leçon à recevoir de personne. Il peut y avoir dans ses rangs quelques opportunistes, mais dans l'ensemble il est évident qu'il n'approuve point l'exécution de Riel. Quant au parti national, comme il s'agit de politique, le clergé reste étranger à l'agitation et il fait bien. Il doit planer au-dessus des partis.

Notes Politiques.

M. Blake s'embarque aujourd'hui en Angleterre pour revenir au Canada. Les citoyens de Québec se proposent de lui offrir un banquet d'honneur à son arrivée. Ceux de Montréal en feront sans doute autant.

A ce propos, quelques bonnes notes au chef libéral, tirées de la Patrie:

"M. Blake a été de tout temps l'ami des Canadiens-français. Son père avait défendu les victimes de 1837.

"M. Blake est l'ennemi des orangistes dont sir John A. Macdonald est l'homme lige et le soutien.

"Dans son discours du 17 mars 1884, devant le Parlement, il a répudié formellement la doctrine orangiste et il s'est opposé à l'acte d'incorporation des orangistes dans les termes suivants:

Maintenant comme je l'ai dit, je ne suis favorable à la reconnaissance par l'Etat d'aucune société.

"Je n'ai jamais appartenu à aucune... Ceux qui parlent des bienfaits opérés par les sociétés secrètes ont, j'en suis convaincu, lu l'histoire ancienne et même contemporaine du Royaume-Uni d'une façon défectueuse de la mienne. Car pour ma part, je considère que la plupart des difficultés, des troubles sociaux ou politiques qui sont arrivés ont été causés par les sociétés secrètes..."

"M. Blake est le partisan déclaré de l'autonomie et des droits des provinces que Sir John A. Macdonald a juré au contraire d'anéantir au moyen de l'Union Législative.

"M. Blake a pris dans le cours de la dernière session, la défense des Métis et dévoilé l'incurie et les crimes du gouvernement dans le Nord-Ouest."

M. Jackson, un conservateur anglais de Qu'Appelle, membre du Conseil du Nord-Ouest, vient de passer à l'opposition, dans un discours fulminant contre la politique suivie à l'égard des Métis. Il a déclaré que l'insurrection était due au parti pris avec lequel le gouvernement a négligé toutes les recommandations du Conseil du Nord-Ouest.

On lit dans L'Événement de samedi:

"On assure que Mgr Taché aurait télégraphié, le 29 de novembre, à la Minerve à peu près dans ces termes: Cessez de vous servir de mon nom pour défendre le gouvernement: il est responsable du sang versé et de la rébellion, il a pendu un fou."

D'autre part, le Manitoba du 3 décembre publie l'article suivant qui corrobore la dépêche de l'Événement:

"Il nous est excessivement pénible de constater que la Minerve, au lieu de corriger la faute qu'elle avait faite en attaquant Mgr Taché, l'aggrave davantage par une accusation d'autant plus indigne qu'elle renferme une malice extrêmement dangereuse.

"Nous respectons trop notre archevêque, et nous connaissons trop son désir de la paix pour entreprendre des polémiques à son occasion, mais d'un autre côté, nous lui devons trop pour ne pas protester de toute notre énergie contre des actes aussi répréhensibles que ceux qu'a accomplis la Minerve, et que répètent quelques autres journaux.

"Nous espérons aussi que l'avertissement qu'elle a reçu, et qu'elle se gardera bien de publier, mettra fin à ses indignités."

Et la Minerve continue sa campagne honteuse, en s'appuyant sur des lettres contradictoires, pour avilir et ternir la mémoire de Riel aux yeux du clergé!

Il y a eu grande assemblée à St-Hyacinthe, mardi dernier, pour protester contre l'exécution de Riel. On estime qu'il y avait trois mille personnes, tant de la ville et des campagnes voisines que des comtés Bagot et Rouville. C'est le préfet du comté, M. R. E. Fontaine, avocat, qui a présidé.

L'assemblée était unanime à condamner sir John A. Macdonald et ses ministres et chaque fois que le nom de Riel était prononcé, des tonnerres d'applaudissements éclataient de toute part.

Sar l'estrade, on remarquait MM. l'hon. sénateur Armand, hon. sénateur Bellerose, hon. P. B. de La-Brière, président du Conseil Législatif; hon. François Langelier, M. P., pour Mégantic et maire de Québec; M. Fontaine, préfet du comté de St-Hyacinthe; M. M. E. Bernier, M. P. P., pour St-Hyacinthe; hon. Louis Beaubien, M. P. P., M. J. G. H. Bergeron, M. P., M. A. Casavant, M. P. P., M. Préfontaine, ex-M. P. P., pour Chambly; échevin Beausoleil, MM. A. Denis, de l'Union de St-Hyacinthe; P. M. Sauvalle, de la Patrie; A. E. Poirier, Ernest Tremblay, H. J. Cloran, I. A. Beauvais, O. Desmarais, Beaudry, Dr St-Germain et plusieurs autres.

Les orateurs du jour ont été MM. M. A. Bernier, M. P., Ant. Casavant, M. P. P., P. B. de La Brûère, conseiller législatif et éditeur du Courrier, le sénateur Bellerose, M. Frs Langelier, M. P., M. Beaubien, M. P. P., M. Bergeron, M. P., M. H. J. Cloran, rédacteur du Post, de Montréal, MM. Poirier, Sauvalle, Tremblay et Brodeur, aussi de Montréal. Tous ont parlé avec force et condamné carrément l'acte du gouvernement.

Les résolutions du Champ-de-Mars, à Montréal, ont été présentées et adoptées à l'unanimité, au milieu des plus chaleureux applaudissements.

Lorsqu'on voit les deux partis unis de la sorte, même à St-Hyacinthe, il y a de quoi faire songer les ministres en vue de la prochaine session et des prochaines élections.

—La cour supérieure a été en session lundi et mercredi pour audition des causes au mérite. Plusieurs affaires importantes ont été plaidées, entre autres, la question de savoir si, dans les Cantons de l'Est, lorsque la saisie de meubles est pratiquée dans une annexe érigée civilement, il faut annoncer la vente à la porte de l'église de telle paroisse, même dans les causes entre protestants. Il y aura des jugements rendus dans le cours du mois.

Lettre Encyclique.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs un résumé fidèle de la Lettre Encyclique de N. T.-S. P. Léon XIII. Sur la constitution chrétienne des Etats.

LÉON XIII PAPE:

Vénérables Frères—Salut et Bénédiction Apostolique:

Partout, où l'Eglise a pénétré, elle a immédiatement changé la face des choses et imprégné les mœurs publiques non seulement de vertus inconnues jusqu'alors, mais encore d'une civilisation nouvelle. Tous les peuples qui l'ont accueillie se sont distingués par la douceur, l'équité et la gloire des entreprises. Nous croyons qu'il est d'une importance souveraine et conforme à notre charge apostolique de confronter les nouvelles théories sociales avec la doctrine chrétienne.

Dieu seul étant le vrai et souverain maître des choses, toutes, quelles qu'elles soient, doivent nécessairement lui être soumises; il en résulte donc que le pouvoir public ne peut venir que de Dieu.

Si en effet les sujets sont une fois bien convaincus que l'autorité des souverains vient de Dieu, ils se sentiront obligés en justice à accueillir docilement les ordres des princes et à leur prêter obéissance et fidélité, par un sentiment semblable à la piété qu'ont les enfants envers les parents, que toute âme soit soumise aux puissances plus élevées (Rom, V. 2.) Les chefs d'Etat doivent donc tenir pour saint le nom de Dieu et mettre au nombre de leurs principaux devoirs de ne rien statuer ou décider qui soit contraire à son intégrité. Dieu a divisé le gouvernement du genre humain entre deux puissances: la puissance ecclésiastique et la puissance civile; celle-ci préposée aux choses divines, celle-ci aux choses humaines.—Ainsi tout ce qui dans les choses humaines est sacré, tout ce qui touche le salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Eglise. Quant aux autres choses qu'embrasse l'ordre civil et politique, il est juste qu'elles soient soumises à l'autorité civile, puisque Jésus-Christ a commandé de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Il résulte de cela que c'est un devoir de justice de respecter la majesté des princes, d'être soumis avec une constante fidélité à la puissance politique, d'éviter les séditions et d'observer religieusement la constitution des Etats.

Relativement à la religion, penser qu'il est indifférent qu'elle ait des formes disparates et contraires équivaut simplement à n'en vouloir ni choisir, ni suivre aucune. C'est l'athéisme moins le nom. De même la liberté de penser et de publier ses pensées, soustraite à toute règle, n'est pas de soi un bien dont la société ait à se féliciter; mais c'est plutôt la source et l'origine de beaucoup de maux. Il n'est donc pas permis de mettre au jour et d'exposer aux yeux des hommes ce qui est contraire à la vérité, et bien moins encore de placer cette licence sous la tutelle et la protection des lois. L'Etat s'écarte donc des règles et des prescriptions de la nature s'il favorise à ce point la licence des opinions et des actions coupables, que l'on puisse impunément détourner les esprits de la vérité et les âmes de la vertu. Quant à l'Eglise, que Dieu lui-même a établie, l'exclusion de la vie publique, des lois, de l'éducation de la jeunesse, de la société domestique, c'est une grande et pernicieuse erreur. Prétendre assujettir l'Eglise au pouvoir civil dans l'exercice de son ministère, c'est à la fois une grande injustice et une grande témérité, car par le fait même on trouble l'ordre. Dans les questions de droit mixte, il est pleinement conforme à la nature ainsi qu'aux desseins de Dieu, non de séparer une puissance de l'autre, moins encore de les mettre en lutte, mais bien d'établir entre elles cette concorde qui est en harmonie avec les attributs spéciaux que chaque société tient de sa nature. Telles sont les règles tracées par l'Eglise catholique relativement à la constitution et au gouvernement des Etats.

Par la même raison l'Eglise ne peut approuver une liberté qui engendre le dégoût des plus saintes lois de Dieu et secoue l'obéissance qui est due à l'autorité légitime. Cette liberté honnête et digne de l'homme, l'Eglise l'approuve au plus haut point, et, pour en garantir aux peuples la ferme et intégrale puissance, elle n'a jamais cessé de lutter et de combattre.

C'est cette manière d'agir, pourtant si raisonnable et si sage, qui est discréditée en ce temps où les Etats non seulement refusent de se

conformer aux principes de la philosophie chrétienne, mais paraissent vouloir s'en éloigner chaque jour davantage. Néanmoins, Nous proclamons librement, selon notre devoir, la vérité. Non pas que nous ne tenions compte des temps; mais parce que nous voudrions voir les affaires publiques suivre des voies moins périlleuses, et cela en laissant intacte la liberté légitime des peuples; cette liberté dont la vérité est parmi les hommes la source et la meilleure sauvegarde: la vérité nous délivrera. (Jean VIII, 34.)

La défense du nom chrétien réclame impérieusement que l'assentiment aux doctrines de l'Eglise soit de la part de tous unanime et constant, et de ce côté il faut se garder ou d'être en quoi que ce soit de connivence avec les fausses opinions, ou de les combattre plus mollement que ne le comporte la vérité. Pour les choses que l'on peut discuter librement, il sera permis de les discuter avec modération et dans le but de rechercher la vérité, mais en mettant de côté les soupçons injustes et les accusations réciproques. Il n'est pas permis non plus d'avoir deux manières de se conduire, l'une en particulier, l'autre en public, de façon à respecter l'autorité de l'Eglise dans sa vie privée et à la rejeter dans sa vie publique; ce serait là allier ensemble le bien et le mal et mettre l'homme en lutte avec lui-même, quand au contraire il doit toujours être conséquent et ne s'écarter en aucun genre de vie ou d'affaires de la vertu chrétienne.

Que ce soit là une loi imprescriptible pour les écrivains et surtout pour les journalistes. Dans une lutte où les plus grands intérêts sont en jeu, il ne faut laisser aucune place aux dissensions intestines ou à l'esprit de parti; mais dans un accord unanime des esprits et des cœurs, tous doivent poursuivre le but commun, qui est de sauver les grands intérêts de la religion et de la société.

Si donc dans le passé quelques dissidents ont eu lieu, il faut les ensevelir dans un sincère oubli; si quelque témérité, si quelque injustice a été commise, quel que soit le coupable, il faut tout réparer par une charité réciproque et tout racheter par un commun assaut de déférence envers le Saint-Siège.

C'est là, vénérables frères, ce que nous avons cru devoir enseigner à toutes les nations du monde catholique sur la constitution chrétienne des Etats et les devoirs jurés des sujets.

Comme gage des bénédictions divines et en témoignage de Notre paternelle bienveillance. Nous vous donnons, dans la charité du Seigneur, Vénérables Frères, à vous ainsi qu'au clergé et au peuple entier confié à votre garde et à votre vigilance, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 1er novembre 1885, la huitième année de Notre Pontificat.

† LEON XIII, Pape.

NOTES LOCALES.

Horaire des Chemins de Fer. SHERBROOKE.

GRAND TRONC.—Pour l'Ouest: 8.07 et 11.00 a.m., 3.55 et 11.38 p.m. Pour l'Est: 3.23 et 8.20 a.m., 11.25 et 7.40 p.m.

PASSUMPSIC.—Départ: 5.20 a.m.; 8.35 p.m. Arrivée: 8.35 p.m.; 7.35 a.m.

QUEBEC CENTRAL.—Arrivée: 6.15 p.m. Départ: 8.15 a.m.

INTERNATIONAL.—Arrivée: 10.00 a.m. Départ: 3.00 p.m.

WATERLOO & MAGOG.—Départ: 5.40 et 10.00 a.m. Arrivée: 5.45 et 10.20 p.m.

—La cour de circuit s'ouvre samedi. Il y aura ensuite vacance des tribunaux jusqu'au 27 janvier.

—Une correspondance de St-Charles, comté de Bellechasse, est forcément remise au prochain no.

—Température de printemps ce matin. Le froid de ces jours derniers est passé, la neige a disparu et les voitures à roues ont repris leur cours.

—La fête de l'Immaculée Conception a été célébrée avec pompe à la cathédrale. Sa Grandeur Mgr l'évêque a officié pontificalement et prononcé une magnifique allocution de circonstance, en anglais et en français.

—Depuis lundi, 7 courant, les trains du Vermont Central pour New-York, Waterloo, Magog et Sherbrooke partent de Montréal à 4.30 heures p.m. au lieu de 5.30 heures p.m. arrivant à Sherbrooke à 9.20 p.m.

—Application sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte changeant le nom de "The Sherbrooke Permanent Building Society" en celui de "The Sherbrooke Loan and Mortgage Company," et conférant à cette société une extension de pouvoirs. M.M. Hall, White & Cate sont les sollicitateurs des requérants.

N'oubliez pas que tout le fonds de magasin est vendu à grand sacrifice aux magasins de Québec, à cause du prochain départ de Sherbrooke, de son propriétaire, G. E. Robitaille.

—La compagnie du chemin de fer l'International donne avis dans la Gazette du Canada d'Ottawa, par l'entremise de son secrétaire M. James Davidson, de cette cité, qu'elle s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un acte d'amendement à sa charte, lui conférant de nouveaux pouvoirs.

—L'annexe que M. E. J. Tétu fait ajouter à son hôtel est déjà presque terminée. Cette construction donne à l'édifice de notre populaire concitoyen une des plus heureuses apparences. L'intérieur de la maison sera particulièrement beau et divisé de manière à offrir toutes les commodités désirables au public voyageur, ainsi qu'aux habitués de la ville. On peut dire que c'est un progrès sensible dans le système des hôtelleries de Sherbrooke.

—Il y aura, nous dit-on, messe de minuit à Sherbrooke-Est cette année. On a commencé les préparatifs de la grande fête par l'exercice du chant et de la musique d'orchestre. Pour la première fois depuis plusieurs années, nous aurons aussi, nous dit-on, cette pieuse cérémonie à la cathédrale de cette ville. Les élèves du séminaire, sous la direction de M. l'abbé J. H. Roy, redront à la partie musicale. La population de Sherbrooke paraît voir avec un œil d'envie le joyeux anniversaire du mystère de Bethléem.

—La compagnie du Québec Central va demander la passation d'un acte, à la prochaine session du parlement d'Ottawa, aux fins de faire déclarer son chemin une entreprise fédérale, dépendant de la juridiction du parlement de la Puissance, et de faire confirmer par le pouvoir fédéral les franchises et autorisations qui lui ont été accordées par la législature de Québec et pour plusieurs autres fins d'administration. L'avis d'application, signé par M. J. A. Archambault, secrétaire de la compagnie, a déjà paru dans la Gazette officielle d'Ottawa.

—Il n'y a pas à se dissimuler l'excellence des marchandises offertes en vente cet automne dans les principaux magasins de la ville, ni la modicité de leurs prix. On se plaît à vanter le bon goût que nos marchands ont mis dans le choix de leurs assortiments d'hiver; ils paraissent tout pimpants. C'est en allant au magasin de M. Préfontaine, rue Wellington, que l'on peut se persuader de l'exactitude de ce dicton. Ses marchandises d'hiver sont du meilleur goût et ses prix peuvent défier toute compétition. Une visite est respectueusement sollicitée.

—Sherbrooke va avoir son pseudo-parlement. Une assemblée aura lieu à cet effet lundi, le 14 de décembre courant, dans la salle publique de l'hôtel de ville. On y procédera incontinent à l'organisation du nouveau corps politique. Toutes les personnes désireuses de faire partie de la société sont priées de se trouver présentes à cette première assemblée générale. Une circulaire, signée par M. N. A. Morkill, secrétaire du comité d'organisation, a déjà été distribuée dans la ville, invitant cordialement le public à faire partie de la nouvelle société. La séance s'ouvrira à huit heures p. m.

ESCOMPTE.—Les draps, les tweeds, les étoffes à Robes, enfin toutes les marchandises sont vendues à une grande réduction au magasin de Québec. G. E. ROBITAILLE.

#### Personnel.

—M. G. H. St-Pierre, avocat à Coaticook, était en cette ville hier.

—M. P. C. Bélisle, de Wotton, était en cette ville hier, en route pour Québec.

—M. J. B. Richard, maire de Wotton, et Philius Picher, marchand à La Patrie, étaient en cette ville mercredi.

—M. Uldéric Lavallée, agent voyageur pour la célèbre maison Cadieux & Derome, libraires, Montréal, était en cette ville samedi dernier.

—M. et Mme Hippolyte Verhaert ont quitté Sherbrooke hier soir, via New-York, pour retourner dans leur pays, la Belgique. Nous leur souhaitons une heureuse traversée et tout le bonheur qu'on éprouve à revoir sa patrie.

—Le révérend Edward R. Brainerd, de cette cité, vient d'être nommé membre de la division protestante du bureau d'examineurs de Sherbrooke, par un ordre de Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil, au lieu du révérend Archibald Duff, décédé.

#### COMMUNICATION.

Wotton, 1er décembre 1885.

Monsieur le rédacteur.—Comme le ton de la lettre de M. J. B. Richard, de Wotton, publiée dans le Progrès de l'Est de la semaine dernière, pourrait laisser croire à vos lecteurs qu'en parlant "des droits de justice faits aux Métis par les gouvernements qui se sont succédés à Ottawa depuis 1874," j'avais eu l'intention d'exécuter ou d'atténuer la faute de nos chefs, vous me permettez sans doute de me servir de la voie de votre journal pour déclarer que tel n'a pas été ma pensée.

Mais je dirai qu'en le faisant, j'ai eu seulement en vue de faire partager par ceux qui le méritent, chacun leur quote part, la responsabilité des troubles du Nord-Ouest. Cependant, quoique je sache que cette responsabilité des troubles du Nord-Ouest, doit être plus ou moins partagée entre les deux partis politiques, ça n'empêche pas que dans l'exécution de Riel j'ai ressenti tout l'outrage et l'insulte faits à la race canadienne-française par sir John et ses collègues, jusqu'à l'assemblée de Wotton et dans les résolutions qui y ont été adoptées, j'ai eu le courage de les en blâmer énergiquement.

A présent, M. le rédacteur, libre à M. Richard de trouver ma manière de voir bonne ou non.

Je ne puis terminer cette lettre, sans dire à M. Richard qu'il fait erreur, lorsqu'il dit "qu'il n'a eu connaissance des résolutions qu'après l'assemblée." En réfléchissant tant soit peu, il devra se rappeler que, samedi après-midi, la veille de l'assemblée, je suis allé chez lui, et qu'étant tous deux dans son office, je lui donnai lecture des résolutions. De plus, je lui ai demandé s'il parlait à l'assemblée, et il me fit réponse que probablement il dirait quelques mots.

J'ai l'honneur d'être,  
M. le rédacteur,  
Votre dévoué servt.,  
J. PICARD.

#### Nécrologie.

A Sherbrooke, jeudi, 10 décembre, à 6.30 p. m., Marie-Anne Biron, épouse bien-aimée de M. Armand de Haern, rédacteur du *Pionnier*.

La défunte était née le 25 décembre 1860. Elle était la fille unique de M. Antoine Biron, l'un des fondateurs et des premiers citoyens de la colonie de Stoke. Il y a deux ans, le 3 décembre, elle avait épousé notre confrère du *Pionnier*, et peu de temps après les heureux époux étaient venus s'établir en notre ville. Elle laisse à son mari deux petites filles, l'une âgée de quatorze mois et la dernière de onze jours. Elle a couronné sa vie par le martyre, et cette mort est le gage du bonheur des élus. Ce n'est donc point sur elle qu'il faut pleurer, mais bien sur ceux qui l'aimaient tant et qui ont perdu ce qu'ils avaient de plus cher ici-bas. Ces grandes douleurs se ressentent, mais ne s'expriment point. Que la sympathie humaine est impuissante!

Nous ne pouvons que nous associer au deuil profond de la famille et lui offrir nos plus vives condoléances, mais nous le faisons de tout cœur.

Demain matin (samedi) à huit heures, le service solennel sera chanté à la Cathédrale, après quoi les restes mortels seront transportés à Stoke, où ils seront exposés chez le père de la défunte jusqu'à dimanche, à 2 heures p. m., alors que la sépulture aura lieu dans le cimetière de la paroisse.

Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur!

#### Nouvelles des Cantons de l'Est.

**Scotstown.**  
—Le révérend John McDonald, ministre de l'église presbytérienne en ce village depuis huit ans, est mort lundi matin. Les funérailles ont lieu aujourd'hui à deux heures.

**Garthby.**  
—M. l'abbé Al. Boucard, premier missionnaire sur les bords du lac Aylmer, il y a trente et un ans, vient de mourir à Batisseau, comté Champlain. Cet homme de bien a exercé le ministère dans nos Cantons, alors qu'il fallait visiter les missions à travers la forêt, en raquettes.

**Orford.**  
—Notre actif concitoyen M. Joseph Drouse, du canton d'Orford, a récolté cette année 200 minots de blé de la semence de 12 minots de l'espèce *Long nation*. Ce remarquable froment a poussé sur la terre de M. C. H. Fletcher, à trois milles de Sherbrooke. C'est un des meilleurs rendements de l'année, étant 16 2/3 minots au minot de semence. Le grain qui avait été semé à raison de 2 1/2 minots à l'arpent a eu une poussée fort égale et sans lacune.

**Huntingdon.**  
—Il vient de se passer ici un incident des plus pénibles, dont un cultivateur du nom de John Napier a été la victime. Il paraît que cet homme, après avoir fait la noce avec quelques amis qui allèrent ensuite le conduire chez lui, au lieu d'entrer dans sa maison alla se coucher dans la basse-cour. Pendant qu'il dormait, ses cochons qui se trouvaient libres, dans la cour, lui mangèrent le nez, les oreilles et les doigts. Quand il se réveilla, le lendemain, il présentait un aspect horrible et repoussant. Le malheureux est sous les soins des médecins.

**A Saint-Ephrem de Tring.**  
—Un service solennel a été chanté à Saint-Ephrem de Tring, comté de Beauce, pour le repos de l'âme de Louis Riel. Presque tous les citoyens de la paroisse et un grand nombre des paroisses environnantes y assistaient. On remarquait parmi les fidèles M. le sénateur Bolduc, M. Linière Taschereau, M. F. Gosselin, maire de Saint-Victor, et plusieurs autres personnes des paroisses voisines. Après le service, M. Linière Taschereau, M. P., M. le sénateur Bolduc et quelques autres orateurs adressèrent la parole.

**La Patrie.**  
—Un correspondant de La Patrie nous écrit ce qui suit: "Je lis, dans le compte rendu à l'occasion de la fête du 36ème anniversaire de notre vénéré curé, M. l'abbé F. X. Desrosiers, que "Melle S. Charbonneau, au nom de toute la classe, présente à M. le curé une jolie adresse appropriée à la circonstance" etc: c'est une erreur de votre correspondant; ce n'est pas Melle S. Charbonneau, mais bien Melle Léontine Dussault, qui a lu l'adresse de circonstance. Ensuite, pour le compte rendu de la soirée de di-

manche, par M. l'abbé Choquet, curé de Compton, votre correspondant fait encore erreur en mentionnant les noms de mesdames Talbot et Lemoine, comme ayant pris une part active dans le chant. Ces dames n'étaient pas présentes. M. Talbot, de Scotstown, seul a contribué pour quelque chose dans le chant. Insérer leurs noms comme on l'a fait dans le compte rendu, c'est ce qu'on appelle "faire chanter les sirènes quand elles sont absentes." Ces petites erreurs devraient se corriger."

**Acton Vale.**  
—Un citoyen d'Acton Vale a informé la Presse, de Montréal, que la petite vérole continue toujours de plus en plus à faire des ravages dans la localité. On ne prend aucune mesure pour empêcher la contagion; l'agent Cinq-Mars, de Montréal, est allé, il y a quelque temps, organiser un bureau de santé et d'isolation à Acton Vale, mais de suite après son départ on a tout laissé aller à la dérive. C'est un malheur pour Acton Vale d'abord, car depuis ces jours derniers sept ou huit personnes sont mortes de la variole et c'est un malheur pour les autres localités; mais il faut espérer que le bureau provincial va remédier immédiatement à cet état de chose.

**Magog.**  
—Lundi soir, 30 novembre, jour de la fête de St-André, messieurs les Écossais de Magog conviaient leurs amis d'autres nationalités à un souper à "Union House," tenu par MM. Allard et Frères. Environ quatre-vingts personnes étaient réunies dans la salle à dîner, décorée pour cette circonstance, autour d'une table admirablement servie. M. W. Starling s'acquitta de la présidence en véritable gentilhomme écossais qu'il est. Après le souper, M. Starling proposa de boire à la santé de la "Reine et de la famille royale," les convives entonnèrent alors le *God Save the Queen*. Plusieurs toasts à l'armée et à la flotte, à l'Écosse, à la prospérité de Magog, aux dames, à la population anglaise au nom des Canadiens d'origine française, ont été successivement portés. La soirée se termina par un toast au président, et après un dernier chant écossais, les convives se séparèrent très satisfaits de leur soirée. C'est la première fois que MM. les Écossais se trouvaient assez nombreux pour célébrer leur fête nationale; ils ont droit d'être fiers de leur début qui est un véritable succès, et méritent de chaleureux encouragements pour l'avenir.

**Arthabaskaville.**  
—Il y avait environ deux mille personnes à l'assemblée tenue ici la semaine dernière pour protester contre l'exécution de Riel. M. P. L. Tousignant, éditeur de *L'Union des Cantons de l'Est*, fut appelé le premier à porter la parole. Au nom de M. D. O. Bourbeau, député de Drummond et Arthabaska, retenu au lit par la maladie, il protesta contre la conduite du gouvernement et déclara que M. Bourbeau est de tout cœur d'accord avec la masse de nos compatriotes, son désir étant la chute de Sir John. M. Laurier fit ensuite un maître discours, au cours duquel il a dit: "Le droit le plus sacré de l'homme après la vie, c'est la propriété. Quand le favori du gouvernement venait défricher le Métis d'une terre qu'il avait défrichée, n'avait-il pas le droit de décrocher sa vieille carabine, et de s'écrier: "Vous ne prendrez pas ma terre, vous ne vous emparerez de ma carabine qu'en passant sur mon cadavre?" N'est-ce pas, messieurs, ce que nous aurions fait? Si j'avais été à la place de Riel, j'aurais fait la même chose." M. L. G. Houle, avocat, commissaire des licences ayant voulu prendre la parole en faveur du gouvernement, sa voix fut couverte par les huées de la foule et il ne put parler. M. L. J. Cannon, avocat, Laliberté, notaire à Warwick, et Félix Baril, conservateur à tous crins, aussi de Warwick, prononcèrent aussi des discours qui furent fort applaudis. Des résolutions semblables à celles qui ont été adoptées au Champ de Mars, à Montréal, furent ensuite adoptées à l'unanimité.

**Richmond.**  
—Nous recevons le rapport suivant, daté de Richmond, le 29 novembre 1885:  
A une réunion des membres de la société St-Jean-Baptiste de Richmond et de Melbourne, tenue ce jour, les résolutions suivantes furent proposées et unanimement adoptées:

1. Que les membres de la société Saint-Jean-Baptiste de Richmond et de Melbourne ont appris avec une profonde douleur l'exécution de Louis David Riel à Régina, le 16 courant, avec l'approbation du gouvernement fédéral;
2. Que cette exécution humiliée et affecte grandement tous les honnêtes gens sans préjugés, sans distinction de races ou de religion, et allège profondément les Canadiens-français de cette localité;
3. Que les Canadiens-français de Richmond et des environs, protestent énergiquement contre l'acte barbare et insensé du gouvernement fédéral;
4. Que la société St-Jean-Baptiste de Richmond et de Melbourne condamne l'attitude des ministres fédéraux, des députés et des journaux qui n'ont pas usé de leur influence en temps importun pour empêcher une telle infamie;
5. Qu'une messe de *requiem* soit chantée pour toutes les victimes des troubles du Nord-Ouest;
6. Qu'une copie de ces résolutions soit envoyée à *L'Événement*, *La Presse*, au *Progrès de l'Est*, au *Pionnier de Sherbrooke*, à la *Minerve*, *La Patrie* et *l'Électeur*.

Signé, J. N. DEBRIE, Prés.  
A. P. BENOIT, Sect.

#### NAISSANCE.

—A Ham-Sud, P. Q., le lundi 30 novembre dernier, l'épouse de M. A. Forget, avocat, un fils.

#### SOUSSIONS.

Des soumissions seront reçues à mon bureau, d'hui au 31 décembre courant, pour la livraison dans la cité de Sherbrooke, pendant l'été de 1886, au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir, d'environ 118,000 pieds (mesure de planche) de MADRIERS de 2 pouces, coupés en longueurs propices pour des trottoirs, et d'environ 47,000 pieds (mesure de planche) de TRAVERSÉS de mesure de 5x5 pouces. Autres détails fournis au besoin sur application au bureau du soumissionnaire. Les soumissions doivent être marquées "Soumissions."

WM. GRIFFITH,  
Sec.-Trésorier.  
Sherbrooke, 9 déc. 1885. 3a

## GRANDE REDUCTION

SUR LE PRIX DES

# Marchandises Fines!

AU MAGASIN DE

## H. PREFONTAINE.

Vu les temps durs actuels, toutes nos marchandises lourdes pour hiver seront vendues

# Au Prix Coutant!

Venez en foule visiter et voir les prix.

## MAISON WINTER, RUE WELLINGTON, SHERBROOKE.



**QUATRE MALLEES** quitteront BERSIMIS l'hiver prochain pour la POINTE AUX ESQUIMAUX, comme suit: les 26 DECEMBRE, 25 JANVIER, 25 FÉVRIER, et 25 MARS prochains, et partiront de la POINTE AUX ESQUIMAUX pour BERSIMIS les 31 DECEMBRE, 31 JANVIER, 1er MARS et 31 MARS prochains respectivement.

Les lettres et journaux mis à la POSTE ET RECUS A QUÉBEC les ont avant les 17 DECEMBRE, 17 JANVIER, 17 FÉVRIER, et 17 MARS prochains, seront expédiés par les courriers qui quitteront BERSIMIS aux dates ci-haut mentionnées.

**TROIS MALLEES** quitteront la POINTE AUX ESQUIMAUX pour BONNE ESPERANCE et LOURDES DU BLANC SABLON le 25 JANVIER, 25 FÉVRIER et le 25 MARS 1886 respectivement, se raccordant avec la Malle venant de BERSIMIS, et TROIS MALLEES quitteront LOURDES DU BLANC SABLON pour la POINTE AUX ESQUIMAUX, via BONNE ESPERANCE, le 25 DECEMBRE, 5 FÉVRIER et le 5 MARS 1886 respectivement.

Les lettres et journaux destinés aux endroits situés entre la POINTE AUX ESQUIMAUX, BONNE ESPERANCE et BLANC SABLON, déposés ou reçus au bureau de Poste de QUÉBEC le ou avant le 17 JANVIER, 17 FÉVRIER et le 17 MARS 1886, seront expédiés à destination.

WILLIAM G. SHEPPARD,  
Inspecteur des postes,  
Bureau de l'Inspecteur des Postes,  
Québec, 19 septembre 1885.

## NOEL! NOUVEL AN!

### OBJETS DE FANTAISIE

—A LA—

## Librairie Canadienne

Le soumissionnaire vient de recevoir un grand assortiment d'articles de fantaisie propres à être donnés en cadeaux, et il invite le public à aller en faire l'inspection. Il y en a pour tous les âges et pour tous les goûts. Aussi, grande variété de

### JOUETS D'ENFANTS!

Toute commande par la malle recevra une attention toute spéciale.

**A. M. RICHER,**  
Maison Olivier, Sherbrooke.  
Enseigne du gros Livre Rouge.

## Marchandises d'Automne

—ET—

### D'HIVER.

Nos marchandises d'automne et d'hiver font l'admiration de toutes les personnes qui les visitent. Le bon marché les étonne.

**M. McKECHNIE,**  
Rue Wellington, Sherbrooke.

### PERDU!

Un PARDESSUS en étoffe grise, doublure avec carreaux blancs et marrons, a été perdu le samedi 30 novembre dernier, entre Compton et Clifton. Une récompense libérale est offerte à quiconque le rapportera à M. E. Savary, médecin vétérinaire français, Union Hotel, Compton.

## TAXES! TAXES!

Avis est par le présent donné qu'en vertu du dernier amendement de la charte de la cité, toutes les personnes qui voudront voter pour les conseillers municipaux aux prochaines élections devront avoir payé leurs taxes avant le premier jour de janvier prochain, sans quoi elles ne seront pas qualifiées à voter.

WM. GRIFFITH,  
Sec.-Trés.

Sherbrooke, 1er déc. 1885. 4s202

### Defense d'avancer.

Je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par toute autre personne que moi-même.

JOHN MARTEL,  
Disraëli, 25 nov. 1885. 3s300

## JOSEPH FORTIER,

NEGOCIANT,

## Fabricant -- Papetier,

Fourniture de Bureau, etc.,

256 & 258 rue St. Jacques,  
MONTREAL.

Nouveautés en fantaisie pour la saison des Fêtes

## Importation d'Automne

### C. A. E. LEFEBVRE

Vient de recevoir un grand et bel assortiment de

## MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER!

Pour Dames et Messieurs,

Qu'il offre à très bon marché, et il invite cordialement le public à aller en faire l'inspection.

### Departement des Dames.

Ce département est complet et renferme les plus hautes nouveautés de la saison. Les Étoffes à Robes et à Manteaux sont magnifiques et les Garnitures sont splendides. Venez les voir. La maison fait une spécialité des Cachemires noirs et des Gants français.

### Departement des Messieurs.

Drap fin noir et Casimir, Serge et Tricot français, Tweeds canadiens, anglais, écossais. Beavers et Meltons, tout laine, pour pardessus. Aussi—Corps et Caleçons, Bas, Gants et Cravates en grande variété.

M. L.-E. DUPONT, tailleur, habile et bien connu du public, est attaché à l'établissement.

UN SEUL PRIX, PAS DE CRÉDIT, BON MARCHÉ.

**C. A. E. LEFEBVRE,**  
**MAISON WINTER,**  
Rue Wellington, Sherbrooke.

## McCUBBIN & CO.

Nous venons de recevoir (importation directe)

2 CAISSES 2

—DE—

## MARCHANDISES NOUVELLES!

COMPRENANT

Des Flanelles de Fantaisie et Rayées, pour dames et Enfants.

## BONNETERIE, GANTS ET MOUCHOIRS.

Nous avons étalé dans nos tablettes 25 à 30 pièces d'ÉTOFFES A ROBES, valant de 25 à 45 cents la verge, que nous vendrons à 20 cents. Venez en faire l'inspection.

## McCUBBIN & CO.

Maison Odel!

Sherbrooke, 16 nov. 1885. 198

## MARCHANDISES

—DE—

## Noel et Jour de l'An!

Venant d'être reçues et vendues à des

Prix Etonnants de Modicité.

### FUMEURS!

Si vous voulez réellement obtenir satisfaction, venez examiner notre remarquable assortiment de

## PIPES EN ECUME DE MER

Et en Bois de Bruyere.

Nos espèces les plus soigneusement choisies de CIGARES, aussi bien que notre stock exceptionnellement riche de CIGARETTES. Enfin, on trouvera à notre magasin un dépôt général des meilleurs articles pour fumeurs.

## Campbell & Frere,

MAISON TWOSE, - RUE WELLINGTON,

ENSEIGNE DU MATELOT.

# L'ENFANT TROUVÉ

DEUXIÈME PARTIE.

IX

LA GRANDE DAME ET L'OUVRIÈRE.

(Suite.)

—Je ferai de mon mieux, madame, pour justifier la confiance que vous voulez bien me témoigner.

J'en suis sûre ma chère Claire; pour cela vous n'aurez qu'à penser à la prochaine guérison de la pauvre folle, laquelle ne peut être obtenue qu'avec votre concours. Maintenant, je ne vous retiens plus, vous trouverez votre mère au parloir; allez, charmante et bonne Claire, allez, jour pour la première fois du bonheur de l'étreinte maternelle.

Claire salua la marquise et sortit du cabinet.

A la porte de la salle où elle allait enfin voir sa mère, où une si grande joie l'attendait, son cœur se mit à battre violemment; son émotion lui fit éprouver un saisissement extraordinaire; ses jambes fléchissaient sous le poids de son corps, et elle fut obligée de s'arrêter un instant.

Enfin, elle ouvrit doucement la porte et fit trois pas dans le parloir.

Alors, la mère Langlois, qui était assise dans un coin sombre, se leva; puis courbée, à grands pas, mais très lents, se redressant à mesure qu'elle avançait, elle marcha vers la jeune fille immobile, la couvant pour ainsi dire des yeux.

Arrivée à deux pas de Claire, elle s'arrêta et ouvrant ses grands bras, elle s'écria:

—C'est elle, c'est ma fille adorée! ma Claire, mon Henriette!...

—Ma mère! répondit la jeune fille dans un cri qui s'échappait de son âme.

Elle n'eut pas le temps de s'élaner, la mère Langlois avait franchi la distance d'un bond, et elle se sentit enveloppée, soulevée de terre par les bras robustes de sa mère.

Plus grande que sa fille, la mère Langlois avait élevé la tête de Claire à la hauteur de la sienne.

Ce fut, pendant quelques minutes, une suite de soupirs prolongés, mêlés à un bruit de baisers délirants et sonores. Ceux de la mère tombaient multipliés et rapides comme une avalanche sur toutes les parties du visage de l'enfant.

On aurait dit qu'elle ne pouvait se rassasier de caresses données et qu'elle voulait y user ses lèvres. La pauvre Pauline prenait un large compte sur les dédormagements si bien mérités par sa longue patience. C'était l'explosion de son amour maternel concentré depuis si longtemps.

Tenant toujours sa fille dans ses bras, pressée contre sa poitrine, et continuant à la couvrir de baisers, elle la porta devant une fenêtre. Là, en pleine lumière, elle cessa de l'embrasser pour se livrer au bonheur de la contempler.

Dans les mouvements de sa physionomie et l'éclat de son regard, on aurait pu lire sa satisfaction, sa surprise, son admiration. Comme un peintre qui étudie les traits de son modèle, aucun détail ne lui échappait.

Claire gardait le silence; elle aussi dévorait des yeux le visage de sa mère et s'enivrait d'amour filial. Elle se baignait délicieusement dans son ineffable ravissement.

—Oh! comme tu es belle, mon adorée! s'écria la mère émerveillée, avec un de ces mouvements d'orgueil qui n'appartiennent qu'aux mères idolâtres de leur enfant; ah! comme je vais être fière de toi!... Et c'est moi, Pauline, celle qu'on appelle aujourd'hui la mère Langlois, qui ai une si belle fille!... Ah! mais oui, tu es belle, plus belle qu'une princesse, tu es belle comme la fée du bonheur!... Que j'embrasse encore tes jolis yeux si doux, tes magnifiques cheveux, ta petite bouche qui me sourit, et tes joues fraîches et parfumées comme une rose!...

Et de nouveaux baisers retentissaient sur le front, les yeux et les joues vermeilles de la jeune fille.

—Ma mère! ma mère! ma mère! répétait Claire palpitante, incapable de prononcer d'autres paroles.

Mais, pour sa mère, ces deux mots disaient tout; ils résonnaient à son oreille comme la plus suave mélodie, ils lui semblaient divins; ils remplissaient son cœur et ravissaient son âme.

X

MÈRE ET FILLE.

La mère Langlois s'assit, attira

doucement sa fille et la fit asseoir sur ses genoux.

Claire pencha sa tête et la laissa tomber doucement sur l'épaule de sa mère; d'un de ses bras elle entourait son cou, pendant que ses grands yeux humides la regardaient avec une indicible ivresse.

Elles formaient ainsi un groupe charmant, un délicieux tableau digne du pinceau d'un Raphaël ou d'un Rubens moderne.

—Ma fille, mon Henriette chérie, —tu t'appelles aussi Henriette et c'est ton vrai nom, —es-tu contente, es-tu heureuse d'avoir retrouvé ta mère?

—Si je suis heureuse! Oh! ma mère, ma bonne mère, est-ce qu'il y a au monde quelque chose de meilleur qu'une mère?

—Ainsi tu m'aimeras... beaucoup, n'est-ce pas?

—Ah! avant de vous connaître, ne sachant pas si vous existiez encore, je vous aimais déjà de toute mon âme; maintenant... oh! maintenant...

Ses lèvres collées sur la joue de sa mère rendaient l'expression de sa pensée.

—Je n'ai jamais cessé de penser à vous, ma mère, reprit-elle, j'avais la soif ardente de votre tendresse et toujours, toujours, j'attendais, j'appelais vos baisers!... Que de fois, la nuit dans mes rêves, je vous ai vue près de moi! Ne vous connaissais pas, vous m'apparaissez avec la figure de la Vierge ou d'un ange, que j'aimais à voir, le dimanche, dans l'église du village... Mais toujours vous vous penchiez vers moi, souriante et bonne, vous me parliez tendrement, vous me tendiez les bras... Quand je me réveillais après mon doux rêve, et que je me retrouvais seule dans mon isolement, je vous cherchais encore, puis je pleurais en vous appelant... Oh! ma mère, ma mère, comme je vous aimais, comme je vais vous aimer!... Ah! lui aussi vous aimera... Avez-vous vu André, ma mère? Connait-il notre bonheur? Avez-vous embrassé votre autre enfant?

—J'ai vu André, ma chérie, je l'aime beaucoup aussi, mais pas tant que toi; André n'est pas ton frère!

—La jeune fille eut une sorte de tressaillement nerveux.

—Oh! oh! fit-elle.

Et un sanglot s'échappa de sa poitrine oppressée par le saisissement.

Calme-toi, cher trésor, reprit vivement la mère, calme-toi et ne pleure pas. Oui, André n'est pas ton frère; je sais pourquoi tu t'es éloignée de lui, l'abbé Rouvière m'a tout appris. Va chère petite, sans honte et sans crainte tu peux l'embrasser maintenant, Dieu te le permet et moi aussi.

Claire leva vers le ciel ses beaux yeux pleins d'une reconnaissance infinie; puis, laissant retomber sa tête, elle cacha sa figure rougissante sur le sein de sa mère.

Celle-ci continua:

—Je ferai de toi la plus heureuse des femmes, dès maintenant ce sera mon unique pensée. J'y emploierai toutes mes facultés et les jours qui me restent à vivre... Tu aimes André, André sera ton ami, je l'ai décidé, je le veux cela sera. Par exemple, je voudrais bien voir qu'un obstacle s'opposât au bonheur de mon enfant! Mais je le briserais et le mettrais en pièce comme les vitres de cette fenêtre, fit-elle d'un ton énergique, sauvage.

D'ailleurs, poursuivit-elle, il t'aime autant que tu l'aimes toi-même, ton André; il l'a bien prouvé, le pauvre garçon, quand dans sa douleur de t'avoir perdue, il s'est jeté dans la Seine.

—Dans la Seine! répéta Claire éperdue, en se redressant.

—Bon! fit la mère Langlois avec un visage contrarié qui lui donna une mine piteuse, j'ai toujours la langue trop longue; je m'étais pourtant bien promis de ne pas souiller mot de la chose. Mais tant pis, c'est fait et je vas te dire tout: André a donc voulu se noyer; heureusement on l'a repêché à temps.

—Cher André! murmura Claire.

—Et vois comme tout cela est arrivé par la volonté de Dieu, continua la mère Langlois: j'étais là quand à force de frictions et de soins, il a rouvert les yeux et je l'ai vu porter à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu.

—Et maintenant, ma mère, où est-il?

—Toujours à l'hôpital; mais il est hors de danger, et dans quelques jours il n'aura plus de souvenir de sa folie. Je m'étais intéressé, sans le connaître, à ce garçon si jeune et si beau; cela devait être, puisque c'est grâce à lui que je t'ai retrouvée. Donc, tantôt je suis allé le voir à l'Hôtel-Dieu; je me suis rencontrée là avec l'abbé Rouvière. En s'endormant, André a prononcé ton nom; tu devines l'effet produit. J'interrogeai l'abbé, c'est lui qui m'a appris que tu étais ici, et je t'assure, mon cher trésor, que je n'ai pas

mis longtemps pour venir du milieu de Paris à Montreuil.

—Vous êtes sûre ma bonne mère, vous êtes bien sûre qu'André ne court aucun danger? demanda Claire d'une voix étranglée par l'émotion.

—Je te répète que dans quelques jours il sera complètement rétabli.

La jeune fille poussa un soupir de soulagement.

—Et, tout de suite je m'occuperai de votre mariage, reprit la mère Langlois. Vois-tu, quand le bonheur se présente à nous, il faut s'empreser de le prendre; nous l'attendons souvent si longtemps, qu'il ne faut jamais le faire attendre, lui.

Sois tranquille, ce sera une belle noce, une noce superbe; tu y veras des robes de soie, des équipages, du monde cossu... Je ne te dis que ça. Mais ma Claire, mon Henriette sera encore la plus belle de toutes avec sa taille fine et flexible comme la tige d'une fleur, sa robe blanche de satin à longue traîne, son grand voile et la couronne de fleurs d'orange.

La jeune fille ne put s'empêcher de sourire à travers ses larmes.

—Tu souris, ma fille bien-aimée, et quand je te parle d'équipages et de robes de soie, tu te dis sans doute que cela ne va guère avec le bonnet de linges de vingt-cinq sous et le modeste vêtement de ta mère.

—Oh! ma mère, protesta la jeune fille.

—Hé! hé! je ne suis pas si pauvre puisque tout ce que je possède comme mon cœur et ma vie, tout est à toi... Voyons, est-ce que j'aurais tant désiré retrouver ma fille pour la vouer à une existence de travail forcé, de misère peut-être?... Non, non, Dieu ne l'aurait pas permis, Dieu ne l'aurait pas voulu! Ma Claire, avec l'espoir qu'un jour tu me serais rendue, j'ai travaillé pour toi pendant vingt ans, le jour et la nuit; c'était pour t'avoir une dot, je l'ai gagnée seule, avec mes dix doigts... et c'est une belle dot, va; quarante mille francs, bien placés: Cette somme t'appartient, des aujourd'hui; moi, je t'ai, je n'ai plus besoin d'autre chose.

—O! ma mère, ma bonne mère! s'écria Claire émue d'une filiale admiration.

—Ah! ça a été dur à amasser, reprit l'heureuse mère, toutes ces pièces de cent sous, qui sont devenues de beaux louis d'or, puis de bons billets de mille francs de la banque de France!... Bien souvent, dans les longues nuits, ma tête alourdie tombait sur ma poitrine; mes yeux fatigués, brûlants, se fermaient malgré moi et de mes doigts engourdis s'échappait l'aiguille; mais tout de suite je pensais à toi; allons, allons, disais-je, c'est pour grossir sa dot!... Alors, ma tête se redressait, je ne sentais plus la fatigue qui me piquait les yeux, je resaisissais mon aiguille et elle allait, allait toujours... Comme toi, ma fille, j'étais couturière.

L'attention de Claire était suspendue aux lèvres de sa mère, elle l'écoutait, attendrie, osant à peine respirer dans la crainte de l'interrompre.

—Bien souvent aussi, poursuivit la mère Langlois, mes amies, des ouvrières comme moi, me disaient: "Es-tu bête, Pauline, de t'échiner ainsi!" Je laissais dire, je ne répondais pas et je poussais mon aiguille avec plus d'ardeur encore. J'avais mon idée. Et quand j'étais toute seule, je me répétais ce que je me disais tous les jours: C'est pour ma fille!...

Il fut impossible à Claire de se contenir plus longtemps; elle serra sa mère dans ses bras, éclata en sanglots et dévora ses joues de baisers, pendant que des larmes abondantes coulaient de ses yeux.

—Matin, fit la mère Langlois avec une sorte de colère comique, voilà maintenant que je fais pleurer ma fille! J'avais bien besoin de lui dire aussi toutes mes rengaines! Suis-je assez stupide!... Allons, chérie, ne pleure pas, sèche tes beaux yeux... Non, vois-tu, je ne veux pas que tu pleures!

Et, en lui rendant ses baisers, elle buvait ses larmes et la baignait sur ses genoux comme une jeune enfant.

—O ma mère, ma bonne mère, disait Claire, je n'aurai pas assez de toute mon âme pour vous aimer!

—Allons, reprit au bout d'un instant la mère Langlois, maintenant, il faut nous en aller: j'ai pris une voiture, elle nous attend devant la maison.

Claire éprouva une commotion et baissa subitement les yeux.

(A continuer.)

## A Vendre,

Un outillage complet et tout le contenu d'une boutique de forge située dans un endroit des plus avantageux de la ville. Possession immédiate. Pour conditions et autres renseignements, s'adresser à ce bureau.

## Pharmacie Canadienne.

### MEDICAL HALL!

W. E. IBBOTSON,

Rue Wellington, Sherbrooke.

Drogues et Médecines, Objets de Fantaisie, Articles de Toilette, Éponges, Brosses, Parfums. VINS PURS ET LIQUEURS Pour usage médical.

Prescriptions des Médecins soigneusement préparées.

Commandes remplies avec soin et promptitude.

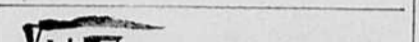
Agence d'Immigration, Agence des Paquebots Transatlantiques.



### INTERNATIONAL R. R.

Ar. 8.00 p.m.	Lac Mégantic, Dép.	5.30 a.m.
7.45	*Sandy Bay	5.40
7.25	Spring Hill	6.00
6.55	*Marston	6.20
6.35	*McLeod's Crossing	6.35
6.15	Scotstown	7.00
5.50	*Gould	7.20
5.30	Robinson	7.50
4.50	Cookshire	8.25
4.20	Birchton	8.55
4.05	*Bulwer	9.10
3.50	*Johnville	9.25
3.15	Lennoxville	9.50
3.00	Sherbrooke	ar. 10.00

\*Stations d'arrêt devant lesquelles les trains ne relâchent que pour les voyageurs qui se montrent en faisant signe au mécanicien. — Les trains sur cette ligne marchent sur l'heure du Grand-Tronc.



### CENTRAL VERMONT

—POUR—

Montreal, New York, Boston

—ET—

LA NOUVELLE ANGLETERRE.

Depuis dimanche, 8 novembre, 1885, les trains quittent Sherbrooke:

5.40	A. M.—Passager, arrivant à Magog 6.28, Waterloo 7.20, Farnham 8.45, St-Jean 9.20, Montreal 10.40 a. m., White River Junction 2.45 p. m., Concord 5.03, Nashua 6.05, Lowell 6.33, Boston 7.20, Springfield 6.50, New York 10.30 p. m.
10.00	Char Pullman avec buffet, de St-Jean à Boston via Lowell. A. M.—Train mixte, arrivant à Magog 11.50, Waterloo 1.30 p. m., St-Jean 6.15, Montreal 8.40 p. m., Troy, N. Y., 2.05 a. m., New York 7.30, Fitchburg 5.31, Boston 7.49, Worcester 6.40, Providence 9.35 a. m.

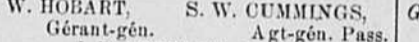
Char-dortoir Pullman de St-Jean à Boston via Fitchburg, char-dortoir Wagner à New York via Troy.

EXPRESS quitte New-York 6.30 p. m., Troy 11.35, Boston 7.00, Lowell 7.45, Manchester 8.54, Concord 9.30, St. Albans 6.00 a. m., St. Jean 9.40, Montreal 8.30, St. Jean 9.40, arrivant à Waterloo 1.30 p. m., Magog 3.55 et Sherbrooke 5.45 p. m.

EXPRESS quitte Montréal 5.30 p. m., St. Albans 12.50 p. m., St-Jean 6.33 p. m., Waterloo 8.40 p. m., Magog 9.35 p. m., arrivant à Sherbrooke 10.20 p. m.

Pour billets, taux des passagers et du fret, et autres informations, s'adresser à C. H. HIBBARD, chef de gare du Central Vermont à Sherbrooke.

J. W. HOBART, S. W. CUMMINGS, Gérant-gén. Agt-gén. Pass. I. B. FUTVOYE, Surintendant.



### QUEBEC CENTRAL.

—PAR—

Horaires d'Automne et d'Hiver.

Commencant LUNDI, 26 Oct. 1885, Les trains voyageront comme suit:

Départ de Sherbrooke	Mixte.	Mixte.	Fret.
pour Beauce Jet, Lévis & Québec...	A. M. 8.15	P. M. 1.10	A. M. 7.15 P. M. 4.30
Arrivée à Beauce Jet,...	1.10	1.10	4.30
Arrivée à Lévis,...	3.45	4.00	
à la traverse de Québec	4.00		
Départ de Québec pour Beauce Jet, Sherbrooke et états de la Nouvelle-Angleterre, traverse,...	10.30		
Départ de Lévis,...	11.90		
Arrivée à Beauce Jet,...	1.10		
Départ de Beauce Jet,...	1.25		
Arrivée à Sherbrooke,...	6.15		
Départ de Lévis pour St François,...	3.00		
Arrivée à St François,...	8.00		
Départ de St François pour Lévis,...	5.00		
Arrivée à Lévis,...	10.00		

Les trains suivent l'heure du 75e Méridien. Correspondances certaines à Sherbrooke avec le Passumpsic, le Grand Tronc et le Central Vermont pour Newport, Portland, Boston, New York et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre, et pour Montréal et l'Ouest via le lac Memphramagog. A la jonction Harlaka, il y a correspondance avec l'Intercolonial pour Rivière du Loup, Cacouana, les places d'eau le long du St. Laurent et tous les endroits des provinces maritimes; à Québec avec les bateaux de la Cie. de Navigation du St. Laurent et Saguenay et avec le chemin de fer du Nord pour les sources de St. Léon et tous les endroits en haut de Québec.

J. R. WOODWARD, Directeur-Gérant.

## TABACS!

H. FORTIER

MARCHAND DE

TABACS, CIGARES, PIPES,

Et Articles pour Fumeurs.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Une visite est sollicitée.

Enseigne du Grand Indien! RUE WELLINGTON

CIGARES!

MONTRES AMERICAINES

Waltham, Elgin et Springfield.



LOUIS DUPUY,

Rue Wellington.

Offre actuellement à sa clientèle un assortiment complet et varié de Bijouterie et Argenterie de toutes sortes, à des prix défiant la concurrence.

Lunettes et Pince-Nez en grande variété et pouvant convenir à tous les yeux. Réparations de toute espèce exécutées sous le plus court délai et à bas prix.

CANADA

Life Assurance Co'y.

ETABLIE EN 1847.

Les directeurs annoncent avec certitude que les affaires de l'année finissant au 30 avril dernier, excèdent le montant de toute autre année antérieure.

Les nouvelles assurances offertes étaient de \$5,230,997, dont \$372,000 furent refusées et \$4,858,997, acceptées.

Hamilton, Ont., 10 juin 1885.

Nouveaux risques acceptés pendant l'année finissant le 30 avril 1885..... \$4,858,997

do do do 1884 \$4,408,029

do do do 1883 4,778,734

do do do 1882 4,397,165

do do do 1881 4,416,665

do do do 1880 4,222,833

Faisant une moyenne de 4 1/2 millions.

SUCCESSALE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.

BUREAU PRINCIPAL à MONTRÉAL: No. 182, RUE ST. JACQUES. Directeur-Gérant, A. G. RAMSAY.

Géra Provincial, - J. W. MARLING. J. A. REED, Agent spécial pour les Cantons de l'Est.

CHARGUTERIE NOUVELLE!

J. A. DUBUC & Cie., MAISON TURGEON, Rue King, Haute-Ville.

Viandes de toute sorte et de première qualité: jambons, saucisses, œufs, poisson frais et salé, etc. Produits de la ferme de toute espèce, tels que sucre du pays, pois, fèves, oignons, choux, navets, raves, laitue, etc.

PRIX MODIQUES! Nous invitons tout spécialement la population de la haute-ville à nous faire une visite.

Les cultivateurs trouveront leur avantage à nous vendre leur viande et autres produits, que nous paierons au plus haut prix du marché.

J. A. DUBUC & Cie. Sherbrooke, 24 avril 1884. 35

NEWSPAPER ADVERTISING

A book of 100 pages. The best book for an advertiser to consult, be he experienced or otherwise. It contains lists of newspapers and estimates of the cost of advertising. The advertiser who wants to spend one dollar, finds in it the information he requires, while for him who will invest one hundred thousand dollars in advertising, a scheme is indicated which will meet his every requirement, or can be made to do so by slight changes easily arrived at by correspondence. 149 editions have been issued. Sent, post-paid, to any address for 30 cents. Write to GEO. P. ROWELL & CO., NEWSPAPER ADVERTISING BUREAU, (10 Spruce St. Printing House Sq.), New York.

NERVOUS

DEBILITATED MEN!

You are allowed a free trial of thirty days of the use of Dr. Dye's Celebrated Voltaic Belt with Electric Suspensory Appliances for the speedy relief and permanent cure of Nervous Debility, loss of Vitality and Manhood, and all kindred troubles. Also for many other diseases. Complete restoration to health, vigor and manhood guaranteed. No risk is incurred. Illustrated pamphlet in sealed envelope mailed free, by addressing VOLTAIC BELT CO., Marshall, Mich.